



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

avec

**Certiphyto**

Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un *Certiphyto*. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin *Infolive* « sans *Certiphyto* ».

ISSN 2264-6701

# INFO LIVE

## ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°19 - ÉDITION DU 20 SEPTEMBRE 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

**RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :**

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

**POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :**

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**Mouche**



Le niveau de risque est élevé. Quelle que soit votre situation :

- Prévoyez une intervention si votre parcelle n'est plus protégée.
- Ou prévoyez une récolte précoce, et ne traitez pas.

**Œil de Paon**



Si votre parcelle n'est pas protégée : prévoyez un traitement au cuivre.

**Teigne**

Chutes d'olives causées par la teigne. Intervenez au printemps prochain.

**Irrigation**

Des pluies certes, mais parfois insuffisantes. L'irrigation est à poursuivre dans de nombreux secteurs

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



## Mouche de l'olive

---

### Observation\* :

Actuellement, la pression de la mouche est forte dans tous les secteurs, en particulier dans les Alpes-Maritimes où les captures de mouches sont considérables. Globalement, dans toute la zone oléicole, les niveaux de captures restent stables par rapport à la semaine dernière.

Pour consulter les relevés de piégeage, allez sur ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

En ce qui concerne les dégâts, ceux-ci sont en progression. La baisse des températures qui est intervenue la semaine dernière a en effet favorisé le développement larvaire. Dans toutes les zones, on observe des taux de dégâts significatifs. Cependant, les parcelles qui ont fait l'objet d'une protection phytosanitaire sérieuse et rigoureuse avec argile et adulticides s'en sortent bien avec finalement peu de dégâts.

Le risque de piqûre est plus élevé dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

Pour consulter les relevés sur les taux de piqûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateurs : <http://afidol.org/suividegatmouche>

### Évaluation du risque\* : **Élevé**

Les prévisions météorologiques annoncent des **températures douces, favorables à l'activité de ponte et au développement des larves**. Les températures maximales ne dépasseront pas les 25°C. **Toute la zone oléicole reste en niveau de risque « élevé ».**

D'ailleurs, le risque de piqûre est accru dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

### Préconisation :

**Si votre parcelle n'est pas protégée, deux choix s'offrent à vous :**

- **Choisir la stratégie de « Récolte Précoce » et ne pas traiter**  
**OU**
- **Renouveler votre protection, et attendre les délais avant récolte (DAR) avant d'envisager la récolte**

#### ➤ **SI VOUS DECIDEZ LA STRATEGIE DE RÉCOLTE PRÉCOCE :**

La méthode de récolte précoce consiste à ne pas traiter et laisser les mouches pondre à condition de récolter très tôt. Les dégâts n'apparaissent pas tout de suite. En effet, **le délai nécessaire entre la ponte de la mouche et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile se situe actuellement entre 3 à 4 semaines selon l'altitude**. Par conséquent, en partant avec des olives saines, en cas de ponte aujourd'hui, la qualité de l'huile restera irréprochable si les olives sont récoltées avant la mi-octobre dans les zones précoces (littoral et Alpilles). Cette date de fin de récolte peut être repoussée jusqu'à fin-octobre dans les zones d'altitude (plus de 250 mètres d'altitude en général / plus de 350 mètres dans les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales).

Les traitements préventifs sur les vols en cours peuvent donc être évités en récoltant dans ces délais. De même, les traitements curatifs peuvent être évités si les pontes ne datent pas de plus de deux semaines, et en récoltant sous 20 jours. Enfin, si les pontes datent de plus de deux semaines ou si les olives comportent déjà des trous de sortie, les traitements chimiques ne sont plus d'aucun secours et il est impératif de recourir à la récolte précoce. En effet, les dégâts sont surtout dus aux moisissures qui se développent après la fin de la croissance des vers, et aucun traitement chimique ne permet de freiner la dégradation des fruits lorsque l'insecte est sorti.

➤ **SI VOUS DÉCIDEZ DE TRAITER :**

Prévoyez une intervention avec une solution préventive si votre parcelle n'est pas protégée :

➤ **Protection par barrière minérale à l'argile**

- **ou Traitement adulticide préventif :** produit à base de deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine ou spinosad. Assurez-vous de respecter le nombre maximal d'application par an.

Par ailleurs, si vous observez des galeries avec présence de larves, vous pouvez aussi appliquer des produits larvicides (Attention, ces produits larvicides ne sont pas mélangeables).

➤ **Traitement larvicide curatif**

- dans le cas des olives de table : si le pourcentage atteint 2 %, vous pouvez intervenir avec un larvicide curatif.
- dans le cas des olives à huile : si le pourcentage est supérieur à 5 %, vous pouvez appliquer un larvicide.

### Rappel sur les produits larvicides :

Deux matières actives classées comme larvicides peuvent être utilisées : le Thiaclopride et le Phosmet

	THIACLOPRIDE	PHOSMET
Délai Avant Récolte	14 jours	28 jours
Nombre d'applications par an	2	2
Spécialité commerciale de référence	CALYPSO	IMIDAN 50 WG
Caractéristiques du produit	Ce produit est un bon ovicide et n'est <b>efficace que 4 jours après la ponte</b> . Son efficacité sur larves est limitée. Il est conseillé d'appliquer ce produit en tout début de vol. Bonne action adulticide. Persistance d'action = 3 semaines. <b>Produit non mélangeable.</b>	Bonne efficacité sur tous les stades larvaires. Persistance d'action = une dizaine de jours. <b>Pour une meilleure persistance d'action de ce produit, il est fortement recommandé d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : pH optimum = 5,5.</b> Vous pouvez estimer le pH de l'eau avec du papier pH. <b>Produit non mélangeable.</b>

A l'approche de la récolte, vous devez impérativement tenir compte des DAR pour définir votre stratégie de traitement.

#### Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit.**

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

## Oeil de Paon

---

### **Observation\* :**

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants à l'automne et au printemps derniers dans certains vergers. Si actuellement vous observez des taches, il existe un risque potentiel de contamination.

### **Évaluation du risque\* :**

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.

Mais, la météo ne prévoit pas de pluie pour cette semaine : le risque de contamination est donc faible pour la semaine à venir si vos parcelles ne sont pas déjà protégées par un traitement au cuivre.

### **Préconisation :**

**Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement au cuivre, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier.** La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les DAR), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon. L'automne est, en effet, une période cruciale dans la lutte contre l'œil de paon. La croissance des pousses a été globalement faible cette année. Les contaminations qui interviendront pendant l'automne entraîneront donc inévitablement des pertes de récolte en 2017. **C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de protéger vos vergers contre l'œil de paon !**

Si vous avez traité avant la pluie de la semaine dernière : renouvelez votre traitement cette semaine à la demi-dose de cuivre.

Si vous n'avez pas encore traité : faites-le cette semaine.

Si vous avez déjà traité après la pluie : vous êtes protégé, ne retraitez pas cette semaine.

Si vous traitez contre la mouche, vous pouvez en profiter pour incorporer votre cuivre à votre argile ou à votre adulticide : cela vous fera économiser un passage (attention : le mélange n'est pas autorisé avec les larvicides !).

## Teigne

---

### **Observation et évaluation du risque\* :**

Des chutes d'olives attribuées à la teigne sont observées, notamment dans les Alpes-maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

### **Préconisation :**

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Nous conseillons habituellement la lutte avec un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* au moment de la floraison.

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont nettement diminué, avec des ETP comprises entre 2,6 et 4,3 mm. Les pluies ont été abondantes dans le Gard, l'est de l'Hérault et en Ardèche, avec des cumuls généralement supérieurs à 50 mm. En s'éloignant de cette zone, les pluies ont été plus faibles.

La situation de sécheresse reste quasi-inchangée dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude, autour de l'Étang de Berre et dans une grande partie du Vaucluse, de la Drôme et du littoral varois. La dureté du sol et la forte intensité des précipitations ont souvent limité la pénétration de l'eau dans les sols. Aussi, l'irrigation est à poursuivre dans de nombreux secteurs.

Relevés météo du 12 septembre au 18 septembre 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,3	3,1	2,6	3,3	2,6	3,1	3,2	3,2	3,2	3,4	3,4	4,3
Cumul en mm sur la semaine	ETP	23	22	18	23	18	22	22	22	22	23	24	30
	Pluies	15	21	29	17	37	16	41	32	78	31	16	14

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des précipitations relevées :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données ci-dessous.
- **pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm** : réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données ci-dessous.
- **pluies cumulées supérieures à 40 mm** : l'arrosage peut être suspendu

### Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de pluies :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,3	1,2	1,0	1,3	1,0	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,5	1,3	1,6	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	2,0
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		6,5	6,2	5,2	6,5	5,2	6,3	6,4	6,4	6,3	6,7	6,8	8,5

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM